

## Fiche de Formation 4 : Renouvellement plus de 300 salariés

**Objectif général de la formation :** Actualiser les compétences des membres du CSE des entreprises de plus de 300 salariés en matière de santé, sécurité, et conditions de travail, en mettant l'accent sur les stratégies avancées de prévention et la gestion des situations complexes.

**Type de public :** Membres du CSE en renouvellement de mandat dans des entreprises de plus de 300 salariés, en particulier les membres de la CSSCT.

**Durée :** 5 jours (35 heures)

**Coût :** 300€/jour/stagiaire

**Prérequis :** Avoir déjà suivi la formation initiale CSE CSSCT.

**Accessibilité aux PSH :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

**Lieu de la formation :** Maison de l'Entreprise Innovante (MEI), Champs-sur-Marne

### Objectifs pédagogiques généraux :

1. De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
2. De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

### Objectif opérationnel :

- Actualiser les compétences en identification et analyse des risques dans les grandes entreprises, avec une attention particulière aux risques de coactivité et à la gestion des situations complexes.
- Renforcer la capacité à élaborer et à mettre à jour le DUERP, en intégrant les retours d'expérience et les évolutions réglementaires.
- Développer des stratégies avancées de prévention des risques, incluant la gestion des crises à grande échelle.
- Appliquer les principes de la gestion de crise dans des contextes de coactivité et de multisites.

**Formateurs :**

- Jean-Marie EMMA, Ingénieur et IPRP, formateur en santé, sécurité au travail.
- Aurélia MAXIMIN, Consultante et formatrice QHSE.

**Moyens pédagogiques et modalités d'évaluation :**

- Exposés interactifs, études de cas complexes
- Mises en situation pratiques, simulations
- Chasse aux risques virtuelle avec casques de réalité virtuelle
- Documentation remise aux stagiaires
- Simulation de chasse aux risques.
- Synthèse des compétences acquises (QCM intermédiaire et cas pratique).
- Évaluation finale (QCM final) et retours d'expérience.

**Matériel pédagogique :**

- Vidéoprojecteurs, systèmes de sonorisation, paper boards
- Tablettes pour les stagiaires
- Casques de réalité virtuelle pour simulations

**Contenu de la formation :****Jour 1 : Actualisation des connaissances en gestion des risques**

- Mise à jour des connaissances en identification des risques, y compris coactivité.
- Révision des évolutions législatives et réglementaires.
- Introduction aux nouveaux défis dans les grandes entreprises.

**Jour 2 : Coactivité et mise à jour du DUERP**

- Techniques avancées pour la gestion des risques de coactivité.
- Optimisation de la mise à jour du DUERP avec les retours d'expérience.
- Études de cas complexes : Coactivité et multi-sites.

**Jour 3 : Prévention des risques et gestion des crises**

- Stratégies avancées pour la prévention des risques émergents.
- Gestion des crises complexes : Planification et réponse.
- Simulation de crise multisites.

**Jour 4 : Gestion des Risques Psychosociaux (RPS) et Harcèlement selon l'Accord du 6 octobre 2023**

- **Introduction aux Risques Psychosociaux (RPS) et au rôle du CSE :**
  - Présentation des RPS dans les grandes entreprises.
  - Identification des facteurs de RPS, y compris la coactivité et la diversité des environnements de travail.
  - Discussion sur le rôle du CSE dans la prévention et la gestion des RPS.
- **Focus sur l'Accord du 6 octobre 2023 : Harcèlement moral et sexuel, et agissements**  
SASU HYSES – Maison de l'Entreprise Innovante – Champs-sur-Marne

**sexistes :**

- Analyse des dispositions de l'accord et des nouvelles obligations pour les entreprises et le CSE.
- Rôle du référent harcèlement et des actions concrètes à mettre en place.
- Discussion sur les impacts pratiques de l'accord dans la gestion quotidienne des RPS.

### **Jour 5 : Synthèse et amélioration continue**

- Synthèse des compétences acquises et des pratiques améliorées.
- Évaluation des stratégies mises en œuvre.
- Évaluation finale et recommandations pour l'amélioration continue.

---

### **Informations pratiques**

#### **Contact :**

2 bis rue Alfred NOBEL – Maison de l'entreprise et de l'Innovation

Tél : +33 (9) 83 87 49 22

Port : +33 (6) 48 66 30 34

Email : [contact@hyses.fr](mailto:contact@hyses.fr)

Site web : [www.hyses.fr](http://www.hyses.fr)

#### **Réglementation :**

- **Article L2315-18 du Code du travail** : Précise que la formation est renouvelée pour chaque mandat.
- **Article R2315-21 du Code du travail** : Pour les membres de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) dans les entreprises de plus de 300 salariés, la formation de renouvellement doit être d'une durée minimale de 5 jours. Pour les autres membres du CSE dans ces entreprises, la durée de la formation de renouvellement est de 3 jours.